

FATTB : Règlement du Championnat de Doubles du Brabant (V. dès 2018-2019)

1. Cette compétition est exclusivement réservée **aux affiliés de la FATTB**.
2. Les règles de jeu sont celles en vigueur à l'ITTF .
3. Les rencontres de disputeront en **3 sets gagnants de 11 points**, ainsi que les Finales.
4. Le montant de l'inscription est fixé à **4€ par paire et par série** (mais peut être revu chaque saison)
5. Tout joueur ou joueuse ne peut participer **qu'à une Série d'indice** + Age + Mixte éventuel.
6. Pour pouvoir s'inscrire dans la Série immédiatement supérieur, il faut minimum qu'un des deux équipiers porte l'indice de cette série supérieure. **(Mais on ne peut jouer qu'une seule série d'indice !)**
7. Deux équipiers de même indice ne peuvent donc s'inscrire que dans leur Série d'indice et éventuellement dans leur Série d'âge + la Série Mixte.
8. Les **Dames** sont autorisées à s'inscrire dans les séries messieurs et âge + la mixte.
9. La constitution d'une paire non inscrite au début de la compétition sera du ressort du juge-arbitre.
10. Une Série ne comportant qu'une paire inscrite sera annulée, mais la paire sera néanmoins championne.
11. Un des deux équipiers de **l'équipe gagnante rapportera la feuille du match** à la table d'arbitrage, et l'équipe perdante devra obligatoirement arbitrer le match suivant.
12. La balle doit rester sur la table afin de permettre aux équipes appelées de s'échauffer en attendant l'arbitre.
Le temps d'échauffement peut être limité par le juge-arbitre à quelques brefs échanges.
13. Toute paire non présente au début de la compétition pourra se voir scratchée ainsi qu'au 2^{ème} appel.
14. Tout dégât ou dégradation volontaire sera porté au compte du participant fautif.
15. L'interprétation du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus, sont du ressort du Comité Provincial et/ou du juge-arbitre.
16. Les inscriptions doivent parvenir par écrit (email ou bpost) chez le/la juge-arbitre du jour pour le jeudi précédant la date et à 20h au plus tard.

